

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 7 avril 2026 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Première période de questions

Aucune des dix personnes présentes ne s'exprime.

2026-116

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

70. *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham - Avis de motion.*
71. *Dépôt du projet de Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham.*
72. M. Samuel Viau, coordonnateur à la vie communautaire - Démission.

Procès-verbaux

2026-117

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2, 9 et 23 mars 2026

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 2, 9 et 23 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal des séances tenues les 2, 9 et 23 mars 2026 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2, 9 et 23 mars 2026.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2026-118

Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.*

M^{me} Nadège Katende donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout*, afin de corriger certaines dispositions sur les compteurs d'eau, les motifs de suspension d'alimentation en eau et l'ajout d'une disposition pour les industries.

2026-119 **Dépôt du projet de *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout***

Document : *Projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.*

M^{me} Nadège Katende dépose le projet de *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.*

2026-120 ***Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*

M^{me} Joannie Labrecque donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, afin d'ajouter une disposition sur la gestion des eaux pluviales.

2026-121 **Adoption du projet de *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux***

Document : *Projet de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2026-122 ***Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2).*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2)*, afin d'ajouter un article pour la gestion des eaux pluviales.

2026-123 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2)***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 718 de construction (Chapitre 2)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2026-124

Adoption du Règlement 742 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal

Document : *Règlement 742 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 mars 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 742 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2026-125

Adoption du Règlement 743 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 375 400 \$

Document : *Règlement 743 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 375 400 \$.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 mars 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 743 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 375 400 \$* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale

2026-126

Dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement 617 sur la gestion contractuelle

Document : Rapport annuel de la direction générale sur l'application du *Règlement 617 sur la gestion contractuelle.*

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par la direction générale, du rapport annuel 2025 sur l'application du *Règlement 617 sur la gestion contractuelle*, conformément aux dispositions contenues à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2026-127

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Modification de l'entente intermunicipale visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif sur le territoire de la Ville de Farnham en vue de la prolongation de sa durée

Document : Rapport d'évaluation du projet pilote par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT que le service de transport collectif déployé sur le territoire de la Ville de Farnham s'inscrit dans le cadre du projet "Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale", réalisé en vertu du Volet 3 - Signature innovation du Fonds régions et ruralité, lequel soutient l'expérimentation, l'innovation et l'émergence de solutions adaptées aux réalités territoriales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham et la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ont conclu une entente intermunicipale visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif sur le territoire de la Ville de Farnham dans le cadre d'un projet pilote en vigueur depuis février 2025;

CONSIDÉRANT que le service actuellement en place constitue un projet pilote dont l'objectif est de tester, documenter et ajuster une offre de mobilité locale innovante, conformément à l'esprit du programme de financement;

CONSIDÉRANT que les données disponibles démontrent une utilisation réelle, mais encore limitée du service, révélant à la fois un intérêt manifeste de la population et un potentiel d'amélioration substantiel à explorer;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé opportun d'assurer la continuité du service pour maintenir la dynamique d'expérimentation, éviter une rupture susceptible de compromettre l'évaluation du projet et permettre l'analyse d'une offre bonifiée sur une période représentative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham et la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi souhaitent prolonger la durée de l'Entente originale afin de consolider la phase pilote et de disposer du temps nécessaire pour évaluer en profondeur les ajustements envisagés;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'entente intermunicipale visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif sur le territoire de la Ville de Farnham soit prolongée jusqu'au 31 octobre 2027, sauf entente contraire écrite entre la Ville de Farnham et la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Greffe et affaires juridiques

2026-128

Vente d'une partie du lot 4 354 016 du cadastre du Québec - Rue Principale Est - Report de signature

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-285 autorisant la vente d'une partie du lot 4 354 016 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la transaction devait être signée au plus tard le 1^{er} avril 2026 (Résolution 2025-662);

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible de respecter cette date;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de l'acte de vente d'une partie du lot 4 354 016 du cadastre du Québec (Maintenant le lot 6 702 591 du cadastre du Québec) à M. Michel Lanctôt soit reportée au plus tard le 1^{er} août 2026.

QUE la résolution 2025-285 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2025-662 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2026-129

Empiètement de la piste cyclable sur le lot 6 449 471 du cadastre du Québec - Entente avec la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. et les propriétaires dudit lot

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Excavation St-Pierre & Tremblay inc. a réalisé des travaux d'aménagement d'un réseau de transport actif enroché sur le lot 6 449 500 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce mandat, l'entrepreneur Excavation St-Pierre & Tremblay inc. a réalisé des travaux d'aménagement d'un réseau de transport actif empiétant légèrement sur le lot 6 449 471 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cet empiètement, d'une superficie d'environ 15 m², n'est pas conforme aux plans préparés par la firme Groupe Metta (Plans pour construction datés du 1^{er} septembre 2021);

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 449 471 du cadastre du Québec (M^{me} Joanie Collin et M. Dany Caouette) ont fait installer une clôture à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT que dû à l'empiètement du réseau de transport actif, ceux-ci ont décidé d'installer la clôture en retrait, perdant ainsi l'exploitation d'une partie de leur propriété, soit environ 40 m²;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Excavation St-Pierre & Tremblay inc. a estimé à 7 000 \$ les frais pour les travaux de démolition et reconstruction d'une section du réseau de transport actif corrigeant ainsi l'empiètement;

CONSIDÉRANT la présence de la clôture et des frais requis par les propriétaires du lot 6 449 471 du cadastre du Québec pour le déplacement de celle-ci s'ils désirent pouvoir exploiter l'ensemble de leur propriété;

CONSIDÉRANT qu'il fut proposé aux propriétaires du lot 6 449 471 du cadastre du Québec d'acheter la partie de la propriété actuellement non exploitable, d'une superficie d'environ 40 m² avec la somme de 7 000 \$ que l'entrepreneur est prêt à payer (Moins les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire);

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 449 471 du cadastre du Québec ont accepté cette offre;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'avoir un engagement entre les différentes parties pour définir et régulariser la situation;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la signature d'un engagement afin de régulariser la situation d'empiètement du réseau de transport actif sur le lot 6 449 471 du cadastre du Québec en acceptant le dédommagement de 7 000 \$ de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc.

QU'avec cette somme, la Ville de Farnham mandate la firme Denicourt-Migué, arpenteurs-géomètres afin de faire lotir la partie visée par ledit empiètement.

QUE l'étude Un notaire svp soit mandatée afin de rédiger l'acte nécessaire à l'acquisition de cette parcelle du lot 6 449 471 du cadastre du Québec et que les honoraires soient payés à même le 7 000 \$ versé par la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc.

QUE le résiduel du 7 000 \$ versé par la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. soit remis aux propriétaires du lot 6 449 471 du cadastre du Québec à titre de prix d'acquisition de ladite parcelle.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-700-00-721.

Finances

2026-130

Transferts budgétaires

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 23 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le remplacement du serveur informatique principal de l'usine de filtration a été approuvé au budget 2026;

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des coûts des composantes informatiques, une révision à la hausse du budget initialement prévu s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la mise en place de systèmes de caméras de surveillance à l'usine de filtration ainsi qu'à la station d'épuration sera reportée à l'année 2027;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
 Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Remplacement du serveur informatique principal de l'usine de filtration	02-412-00-451	02-412-00-672	4 200 \$
	02-414-00-451		2 100 \$

QUE le contrat de remplacement du serveur informatique principal de l'usine de filtration octroyé à la compagnie LML créateur de solutions soit ratifié au coût de 24 468 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-672.

2026-131

Travaux de réfection de la rue Yamaska - Emprunt temporaire

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 16 mars 2026.

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la rue Yamaska vont débiter sous peu;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué à la fin de ceux-ci;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
 Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 5 747 630 \$ afin de pourvoir au paiement des travaux de réfection de la rue Yamaska, prévu au *Règlement 713 décrétant des travaux d'infrastructures urbaines sur la rue Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 5 747 630 \$ pour en acquitter le coût.*

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des finances et trésorière, ou en son absence la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2026-132 Frais de déplacement

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 16 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le remboursement des frais de déplacements est actuellement de 0,50 \$ du kilomètre;

CONSIDÉRANT que ce montant n'a pas été mis à jour depuis 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le tarif pour le déplacement des élus et des employés municipaux avec leur véhicule personnel soit celui fixé annuellement par le Conseil du Trésor du Québec.

QUE la résolution 2018-114 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2026-133 Programme d'assistance financière aux événements plaisirs Plein Air - Semaine de relâche - Abrogation de la résolution

CONSIDÉRANT que la réponse à la demande de subvention au Programme d'assistance financière aux événements plaisirs Plein Air pour la semaine de relâche a été reçue trop tard;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2025-668 à toutes fins que de droit.

2026-134 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2026-2027 - Demande de subvention

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 4 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M^{me} Claudie Bussièrès, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, à déposer une demande de subvention dans le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2026-2027 pour la Bibliothèque municipale Louise-Hall.

QUE M^{me} Bussièrès soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2026-135 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 mars 2026

Documents : Liste de chèques et états des revenus et dépenses au 31 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie de la liste de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 171 071,68 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 488 440,54 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2026 soit approuvé.

2026-136 Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 10

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 17 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 10 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 214 349,06 \$, excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 23 816,56 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2026-137 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2026 révisées

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 18 mars 2026.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2026 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Adoption du 19 janvier 2026	Révision du 2 mars 2026
1113	401, rue de l'Expo	4 286 \$	4 286 \$
1527	400, rue de l'Expo	6 423 \$	6 423 \$
1730	391, rue de l'Expo	12 804 \$	12 804 \$
2730	381, rue de l'Expo	9 687 \$	9 687 \$

Ensemble immobilier	Adresse	Adoption du 19 janvier 2026	Révision du 2 mars 2026
2884	410, rue Laguë	3 567 \$	4 106 \$
2997	350, rue Dempster	245 \$	245 \$
3061	380, rue de l'Expo	964 \$	964 \$
Total		37 976 \$	38 515 \$
		Différence	539 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2026-138 Sûreté du Québec - Défi douze heures de hockey

Document : Lettre de M^{me} Geneviève Racine datée du 15 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une somme de 250 \$ à la Sûreté du Québec pour leur Défi douze heures de hockey du 2 mai 2026 au profit de la Maison des greffés Lina Cyr.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-139 Yankees - Tournoi de baseball

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 24 février 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'utilisation, sans frais, du terrain Arthur-Lussier par l'équipe de baseball les Yankees du 29 au 31 mai 2026 dans le cadre d'un tournoi de baseball dont les profits seront remis au Club des petits déjeuners.

QUE cette gratuité comprenne la location du terrain le lignage et la vidange supplémentaire de la toilette chimique.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette aide financière représente une somme de 804,83 \$.

2026-140 Passionnés bikeurs bikeuses - Rassemblement

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 24 février 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'utilisation, sans frais, du stationnement de l'aréna Madeleine-Auclair le 23 mai 2026 pour la tenue de l'événement de bénédiction des motos, aux conditions suivantes :

- Passionnés bikeurs bikeuses remettre à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité d'un montant minimal de 1 000 000 \$ couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins cinq jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- Minimale la moitié des sommes devant être distribuées à la suite de cet événement soient remises à la Fondation du maire de la Ville de Farnham.

- Aucune voie de circulation ne sera fermée pour cet événement sur la rue Saint-André. Les véhicules devront pouvoir y circuler librement.
- Les lieux devront être nettoyés à la fin de la journée.
- Les utilisateurs de la surface de dek hockey devront y avoir accès en tout temps.
- Les toilettes chimiques en place pourront être utilisées lors de cet événement.
- Un permis d'alcool pourra être demandé par Passionnés bikeurs bikeuses pour cet événement.
- Un branchement électrique pourra être fait sur place, si disponible.
- Passionnés bikeurs bikeuses devra obtenir les permis nécessaires à cet événement, à leurs frais.
- Des barricades pourront être mises à la disposition de Passionnés bikeurs bikeuses, dans la mesure des disponibilités.
- L'événement devra être contenu sur le terrain municipal et ne pas déborder sur celui du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs.

QUE le prêt du matériel demandé soit accordé, selon les disponibilités, à l'exception de la scène.

QU'un seul chapiteau 10 pi par 20 pi soit prêté. Celui-ci devra être installé et démonté par les employés col bleu.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette aide financière représente une somme estimée à 150 \$.

2026-141

Troupe de ballet jazz et classique de Farnham - Spectacle annuel

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 2 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham pour leur spectacle du 9 mai 2026.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-142

Club Opti-jeunesse de Farnham inc. - Collecte de sang

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 4 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 150 \$ au Club Opti-jeunesse de Farnham inc., pour la collecte de sang tenue le 4 février 2026.

QUE le Club Opti-jeunesse de Farnham inc. soit avisé que les demandes d'aides financières doivent être remises à la Ville de Farnham minimalement un mois avant la tenue de l'événement pour lequel une demande est déposée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-143 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke - Camp de jour

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 6 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'inscription gratuite au camp de jour (De 9 h à 16 h et excluant les sorties et le service de garde), de la saison 2026, de jeunes de Farnham qui seront choisis en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de Services sociaux de l'Estrie Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke jusqu'à concurrence d'une valeur de 5 000 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-144 Club de patinage artistique de Farnham - Gala

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 8 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer quatre-vingts heures de location de glace gratuite à l'aréna Madeleine-Auclair au Club de patinage artistique de Farnham pour le Gala des 25 et 26 avril 2026 et sa préparation.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE le temps supplémentaire des employés pour le 26 avril 2026 soit payé par le Club de patinage artistique de Farnham.

QUE cette gratuité représente une valeur d'environ 2 000 \$, excluant les taxes.

2026-145 Maison des jeunes de Farnham - Skatefest

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 10 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison des jeunes de Farnham pour le retour du Skatefest le 15 août 2026.

QUE la demande visant le prêt d'équipements soit acceptée, dans la mesure où ceux-ci sont disponible et selon les dispositions de la Politique à cet effet.

QU'en cas de pluie, le spectacle sera tenu à la Station-Pierre-Bériau.

QU'un permis de vente et consommation de boissons alcoolisées pourra être octroyé à la Maison des jeunes de Farnham pour cet événement.

QU'un plan d'urgence devra être présenté au moins quarante-cinq jours avant l'événement, lequel devra être approuvé par le Service de sécurité incendie.

QUE l'organisme devra faire la location de toilettes chimiques additionnelles pour la tenue de l'événement.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-447.

2026-146

Belle Banlieue inc. - Festival de musique

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers participer à la seconde édition du Festival Belle Banlieue les 25 et 26 septembre 2026 à Farnham, en collaboration avec l'organisme Belle Banlieue inc. pour une somme de 10 000 \$, aux conditions suivantes :

- Le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.
- Un spectacle par soir devra être présenté par la Ville de Farnham.
- Vingt passes pour l'accès gratuit aux deux jours soient remises à la Ville de Farnham pour cet événement.

QUE l'utilisation sans frais des lots 6 319 003, 6 319 004, 6 498 150, 6 498 151, 6 498 152, 6 401 566 et 6 498 153 du cadastre du Québec soit autorisé les 25 et 26 septembre 2026, aux conditions suivantes :

- Belle Banlieue inc. remette à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité d'un montant minimal de 1 000 000 \$ couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins dix jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- S'il y a lieu, la remise en état des lots 6 319 003, 6 319 004, 6 498 150, 6 498 151, 6 498 152, 6 401 566 et 6 498 153 du cadastre du Québec soit fait par Belle Banlieue inc., à leurs frais.
- Aucune voie de circulation ne sera fermée pour cet événement sur le boulevard de Normandie. Les véhicules devront pouvoir circuler librement.
- Le terre-plein du boulevard de Normandie ne pourra être utilisé pour cet événement.
- Une personne soit prévue à cet endroit afin de gérer le stationnement des véhicules.

QUE si des aménagements s'avèrent nécessaires avant l'évènement, ceux-ci devront être autorisés par la Ville de Farnham et les frais assumés par l'organisme.

QU'un plan d'urgence devra être présenté au moins quarante-cinq jours avant l'événement, lequel devra être approuvé par le Service de sécurité incendie.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-447.

QUE la demande visant le prêt d'équipements soit acceptée, dans la mesure où ceux-ci sont disponibles, à l'exception des tables bistro qui est refusé.

2026-147

Club Opti-jeunesse de Farnham inc. - Activités diverses

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 13 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 3 500 \$ au Club Opti-jeunesse de Farnham inc., pour les activités suivantes :

Activité	Date
Opti-coco	4 avril 2026
Opti-bingo	10 avril 2026
Opti-course	2 mai 2026
Pique-nique	5 septembre 2026

QUE cette somme sera versée en deux versements égaux, soit les 15 juin 2026 et 15 décembre 2026.

QUE, selon les activités, l'ajout de toilettes chimiques sera être aux frais de l'organisme.

QUE la demande visant le prêt d'équipements soit acceptée, dans la mesure où ceux-ci sont disponibles.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à ces événements et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-148

Musique de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes - Concert

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 13 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder la gratuité de la nef du Centre Saint-Romuald à Musique de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes pour leur concert du 5 juillet 2026.

QU'une somme de 350 \$ soit remise à Musique de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes, après la tenue de l'événement, couvrant le repas des musiciens lors de cet événement.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE ces gratuités représentent une somme de 1 250 \$.

M. Claude Benjamin se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2026-149

La Fondation des Foyers Farnham - Journée spaghetti

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 30 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation des Foyers Farnham pour l'organisation de leur journée spaghetti tenue le 7 mai 2026.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-150

Pawpaw Québec - Festival du pawpaw - Correction

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 16 février 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la location, sans frais, de la Station-Pierre-Bériaux à Pawpaw Québec les 9, 10, 11 et 12 octobre 2026, pour la tenue d'un festival du pawpaw.

QUE, dans la mesure des disponibilités, les équipements demandés soit prêtés, à l'exception des extensions électriques et tapis cache-fils, de la scène et du système de son.

QU'une aide financière de 4 000 \$ soit accordée à Pawpaw Québec pour cet événement et que cette somme soit remise après sa tenue.

QUE la Ville de Farnham ne fera pas la location de toilettes chimiques et que l'organisme devra voir à effectuer cette location et en payer les frais.

QU'un chapiteau de 10 pi par 10 pi et un de 10 pi par 20 pi soient prêtés, à la condition que le montage et le démontage soient effectués par le Service des travaux publics.

QUE Pawpaw Québec sera responsable de tout bris des équipements prêtés ainsi que ceux de la Station-Pierre-Bériaux et qu'à cette fin, une preuve d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000 \$ soit remise à la Ville au moins dix jours avant le début de l'activité.

QUE Pawpaw Québec devra demander son accréditation en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu de la Ville de Farnham au plus tard avant la tenue de l'événement.

QUE le logo du 150^e anniversaire de Farnham devra être présent sur toute publicité relative à cet événement et que le visuel de ces publicités soit approuvé préalablement par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE ces gratuités représentent une somme d'environ 1 300 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

QUE la résolution 2026-081 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Ressources humaines

2026-151 M. François Gagnon, brigadier scolaire - Démission

Document : Lettre de M. François Gagnon datée du 25 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. François Gagnon de son poste de brigadier scolaire, effective le 25 mars 2026.

QUE des remerciements soient transmis à M. Gagnon pour le travail effectué pour la Ville de Farnham depuis 2015.

2026-152 Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT que M. Pascal Gallant a terminé sa formation Pompier 1;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Pascal Gallant à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE la période de probation de M. Gallant débutera lors de sa première journée de travail à ce titre.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2026-153 Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT que M. Jean-Samuel Quintin a terminé sa formation Pompier 1;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Jean-Samuel Quintin à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE la période de probation de M. Quintin débutera lors de sa première journée de travail à ce titre.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2026-154 Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT que M. Kevin Walker a terminé sa formation Pompier 1;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Kevin Walker à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE la période de probation de M. Walker débutera lors de sa première journée de travail à ce titre.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2026-155 Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham

Document : Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham.

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à cette Politique;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham.

QUE la résolution 2017-229 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2026-156 Concours du Jour de la Terre

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens et de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 17 mars 2026.

CONSIDÉRANT que, pour souligner le Jour de la Terre, la Ville de Farnham organise un concours, se déroulant du 11 au 22 avril 2026, par lequel les citoyens sont invités à faire des gestes écoresponsables et transmettre des photographies pour participer;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre des certificats cadeaux de commerçants locaux d'une valeur totale de 150 \$ aux participants du concours du Jour de la terre.

QUE les employés intéressés (Maximum de sept) pourront être dégagés de leurs tâches de 10 h 30 à midi le 22 avril 2026 afin de participer à la collecte de déchets. Des certificats cadeaux de commerçants locaux d'une valeur totale de 150 \$ seront tirés parmi les participants.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-190-10-699 et 02-470-00-639.

Incendie

2026-157 Acquisition de vêtements de protection individuelle pour le Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 3 mars 2026.

CONSIDÉRANT que l'acquisition de sept vêtements de protection individuelle a été acceptée au budget 2026;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition de sept vêtements de protection individuelle pour le Service de sécurité incendie de la compagnie Protection incendie CFS au montant de 22 485,47 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-200-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

Traitement des eaux

2026-158 Bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 2 mars 2026.

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par le directeur du Service de traitement des eaux, du bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable pour la Ville de Farnham, conformément aux dispositions contenues à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

2026-159 État d'avancement du Plan d'action pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 11 mars 2026.

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par le directeur du Service de traitement des eaux, de l'état d'avancement et du Plan d'action pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable, conformément aux dispositions contenues au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Travaux publics

2026-160 Entretien du système de réfrigération de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 9 mars 2026.

CONSIDÉRANT le programme d'entretien des équipements de réfrigération de l'aréna Madeleine-Auclair établi sur dix ans;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les travaux 2026 prévu au programme d'entretien des équipements de réfrigération de l'aréna Madeleine-Auclair au montant de 33 000 \$, excluant les taxes, soient approuvés et effectués par la compagnie Toromont CIMCO.

QUE cette dépense soit imputée au poste 22-700-00-722 et financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

2026-161 Remplacement des tuiles de la surface de dek hockey Robert-Michaud

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT que plusieurs tuiles de la surface de dek hockey Robert-Michaud furent endommagées au cours de l'hiver lors de la préparation de la glace extérieure;

CONSIDÉRANT que la réserve de tuiles de rechange est épuisée;

CONSIDÉRANT que le modèle de tuiles installées sur la surface est discontinué et qu'aucun produit équivalent n'a été trouvé;

CONSIDÉRANT que la totalité des tuiles doit être remplacée pour remettre la surface disponible pour les activités de dek hockey;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'état de nos infrastructures pour les citoyens;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers l'achat de tuiles pour la surface de dek hockey Robert-Michaud de la compagnie Plastique CA, au montant de 25 288,30 \$, incluant l'installation et excluant les taxes.

QUE, puisque ce montant n'a pas été prévu au budget, les transferts suivants soient autorisés :

Objet	De	À	Montant
Remplacement des tuiles de la surface de dek hockey Robert-Michaud	02-413-00-641	02-701-35-526	20 000 \$
	02-415-00-641		10 000 \$

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-35-526.

2026-162 Achat d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le véhicule de prévention 680 du Service de sécurité incendie nécessite des réparations majeures (10 000 \$ à 15 000 \$);

CONSIDÉRANT que ces réparations dépassent nettement la valeur marchande dudit véhicule;

CONSIDÉRANT que, lorsque le Service de sécurité incendie se départira de l'ancien véhicule, la boîte du camion aura une certaine valeur marchande;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie propose que cette somme soit réinvestie dans l'identification visuelle du nouveau véhicule;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'un véhicule Équinox électrique 2026 pour le Service de sécurité incendie de la compagnie Les automobiles M. Rocheleau inc. au montant maximal de 42 119,05 \$, incluant les taxes.

QUE ce véhicule de prévention soit blanc.

QUE le profit de la vente de la boîte de l'ancien véhicule 680 soit investi dans le marquage et l'identification du nouveau véhicule.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-724 et financée par le fonds de roulement sur sept ans.

2026-163 Achat d'un véhicule pour le Service de planification et aménagement du territoire

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'actuellement, seulement deux véhicules sont disponibles pour l'inspection des chantiers et autres dossiers, ce qui est insuffisant ;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'un véhicule Équinox électrique 2026 pour le Service de planification et aménagement du territoire de la compagnie Les automobiles M. Rocheleau inc. au montant maximal de 42 119,05 \$, incluant les taxes.

QUE ce véhicule d'inspection soit blanc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-724 et financée par le fonds de roulement sur sept ans.

2026-164

Achat d'un véhicule pour le Service des travaux publics

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le 22 janvier dernier le directeur adjoint du Service de sécurité incendie circulait à bord du Ford Escape (Véhicule 153) lorsque le capot du véhicule a décroché de son ancrage causant des dommages importants au capot et au pare-brise;

CONSIDÉRANT que ces dommages sont évalués à 3 745 \$;

CONSIDÉRANT qu'après inspection complète dudit véhicule, les mécaniciens ont constaté des réparations additionnelles et urgentes de la suspension arrière correspondant à 6 728,51 \$;

CONSIDÉRANT que le montant total des réparations est évalué à 10 473,51 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la valeur marchande dudit véhicule varie entre 4 000 \$ et 5 700 \$;

CONSIDÉRANT l'estimé des dommages versus l'évaluation marchande du véhicule 153;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'un véhicule Équinox électrique 2026 pour le Service des travaux publics de la compagnie Les automobiles M. Rocheleau inc. au montant maximal de 42 119,05 \$, incluant les taxes.

QUE ce véhicule de service soit blanc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-724 et financée par le fonds de roulement sur sept ans.

2026-165

Achat et épandage d'abat poussière 2026

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter, de la compagnie Entreprises J. Provost inc., environ 120 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 %, au coût maximal de 48 600 \$, incluant le transport et l'épandage et excluant les taxes pour l'année 2026.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-629.

2026-166 **Contrôle qualitatif et gestion des sols et des matériaux - Travaux de la rue Yamaska**

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 23 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une firme doit être mandatée pour le contrôle qualitatif et gestion des sols et des matériaux;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif et gestion des sols et des matériaux des travaux de réfection de la rue Yamaska à la firme Laboratoires de la Montérégie inc., au montant de 63 492 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2026-167 **Réfection de la rue Yamaska - Demande déplacement de poteaux de Bell Canada**

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de réfection de la rue Yamaska, neuf poteaux de Bell Canada doivent être déplacés;

CONSIDÉRANT les règles de Bell Canada dans le cadre de ce type de demande;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la demande déposée à Bell Canada par la directrice du Service de planification et aménagement du territoire le 19 février 2026 pour le déplacement de neuf poteaux de Bell Canada dans le cadre des travaux de réfection de la rue Yamaska.

QUE le dépôt exigé de Bell Canada au montant de 152 103,59 \$ soit aussi ratifié.

QUE la signature des documents permettant de donner effet à cette décision par la directrice du Service de planification et aménagement du territoire soit ratifiée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2026-168 **Plans, devis et surveillance - Travaux du boulevard de Normandie**

Document : Rapport du comité de sélection daté du 24 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatorze soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées par le comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de confection des plans et devis et la surveillance des travaux du boulevard de Normandie à la firme Ponton Guillot inc. au montant de 243 526,25 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Planification et aménagement du territoire

2026-169 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 1721, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-260310-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'autoriser la pose d'un collant commercial d'une dimension de 1 m par 1 m sur la vitre de la fenêtre côté gauche de la façade principale sur la propriété sise au 1721, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que l'enseigne comporte une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que le visuel est sobre et s'intègre avec le commerce et son environnement;

CONSIDÉRANT que la qualité des matériaux proposée n'est pas de bonne qualité, mais peut facilement être retirée et changée puisqu'il s'agit uniquement d'un collant sur la vitre;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation visant à autoriser la pose d'un collant commercial d'une dimension de 1 m par 1 m sur la vitre de la fenêtre côté gauche de la façade principale sur la propriété sise au 1721, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*.

2026-170 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 700, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-260310-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les enseignes attachées sur la propriété sise au 700, rue Principale Ouest.

CONSIDÉRANT que cette demande avait été acceptée (Résolution 2025-259) mais une modification doit être faite au niveau du libellé sur les enseignes, soit RONA - Matériaux Mayrand au lieu de RONA Ducharme & Frère;

CONSIDÉRANT que la modification est mineure, n'affectant pas les objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation visant à modifier les écritures RONA - Matériaux Mayrand, au lieu de RONA Ducharme & Frère, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*.

QUE la résolution 2025-259 soit modifiée en ce sens.

2026-171

Demande de permis - Rénovation - 761, boulevard Kirk - Modification à la résolution 2025-632

Document : Résolution CCU-260310-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une fenêtre à guillotine avec barrotins, imitation fenêtre à carreaux, au lieu d'une fenêtre à manivelle tel qu'accepté par la résolution 2025-632 sur la propriété sise au 761, boulevard Kirk;

CONSIDÉRANT que des barrotins installés sur une fenêtre à guillotine ne donneraient pas le même aspect que les fenêtres déjà présentes sur le bâtiment (À manivelle avec carrelage);

CONSIDÉRANT que la requérante propose de changer graduellement l'ensemble des fenêtres pour qu'elles soient éventuellement toutes à guillottes, mais que ce projet pourrait se réaliser que dans plusieurs années et qu'entretemps la disparité des ouvertures sera flagrante;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition ne respecte pas l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande visant à installer une fenêtre à guillotine avec barrotins, imitation fenêtre à carreaux, au lieu d'une fenêtre à manivelle tel qu'accepté par la résolution 2025-632 sur la propriété sise au 761, boulevard Kirk.

2026-172

Demande de permis - Rénovation - 38-40, rue de la Visitation Est - Modification à la résolution 2024-344

Document : Résolution CCU-260310-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier les travaux autorisés par la résolution 2024-344 permettant que l'ensemble des ouvertures du bâtiment principal ainsi que les rampes soient de couleur noire pour la propriété sise aux 38-40, rue de la Visitation Est;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite conserver l'ensemble des ouvertures du bâtiment principal de couleur blanche à l'exception des deux portes d'entrée, des marches et des rampes d'escalier qui seraient de couleur noire, comme elles le sont actuellement;

CONSIDÉRANT que les ouvertures blanches sur le bâtiment principal s'intègrent bien au secteur;

CONSIDÉRANT que les ouvertures blanches sur le bâtiment principal respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les portes d'entrée, les marches ainsi que les rampes de couleur noire modernisent le style du bâtiment tout en respectant l'apparence générale du bâtiment, son âge et son type architectural;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que l'ensemble des ouvertures soient conservées de couleur blanche et que les portes d'entrée, les marches et les rampes soient conservées de couleur noire, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*.

QUE la résolution 2024-344 soit modifiée en ce sens.

2026-173 Demande de permis - Rénovation - 240-244, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-260310-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée visant à installer un nouveau revêtement en lattes d'aluminium de couleur beige ou de vinyle de couleur sable, de façon horizontale, sur la propriété sise aux 240-244, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel est déjà en lattes horizontales et de couleur beige;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés sont durables, mais que l'aluminium est plus propice à bosseler que le vinyle;

CONSIDÉRANT que les rénovations apportées contribueront à l'entretien et à l'aspect général du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis visant à installer un nouveau revêtement de vinyle de couleur sable de façon horizontale sur le bâtiment sis aux 240-244, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*.

2026-174

Adoption du premier projet de résolution visant à autoriser un projet d'habitation composé d'un bâtiment de douze logements sur le lot 4 447 382 du cadastre du Québec (Anciennement 1221, rue Saint-Paul)

Document : Résolution CCU-260310-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble a été déposée afin de construire un bâtiment de douze logements sur le lot 4 447 382 du cadastre du Québec (Anciennement 1221, rue Saint-Paul);

CONSIDÉRANT que le projet se situe dans la zone C6-02;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas les normes des règlements d'urbanisme en vigueur suivantes :

- Densité de douze logements pour le bâtiment. La Grille des spécifications de la zone C6-02 permet un maximum de quatre logements.
- Une partie des stationnements est située en cour avant. L'article 5.4.4.4 du *Règlement 715 de zonage*, indique : "Pour tout usage du groupe "Habitation (H)" autre que de la classe "H1 : Habitation unifamiliale", les aires de stationnement ne peuvent être situées en cour avant ou en cour avant secondaire." L'implantation de ces stationnements en cour avant permet de réduire la surface imperméable et d'optimiser le terrain.
- Le nombre de places de stationnement sera de vingt-cinq au lieu de vingt-six.

L'article 5.4.2.5 du *Règlement 715 de zonage* indique qu'un bâtiment multifamilial doit compter deux cases de stationnement par logement de deux chambres et plus. La proposition de douze logements doit donc compter vingt-quatre cases.

L'article 5.4.2.6 du *Règlement 715 de zonage* indique qu'un projet d'immeuble résidentiel multifamilial doit inclure un minimum d'une case de stationnement pour visiteurs par tranche de huit logements ou fraction de celle-ci. La proposition doit donc inclure deux cases pour visiteurs.

Le total devrait donc être vingt-quatre cases pour résidents plus deux cases pour visiteurs, pour un total de vingt-six cases. La proposition comporte vingt-cinq cases. Le retrait d'une case dans l'allée latérale droite a permis d'inclure un îlot de verdure supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l'implantation et le langage architectural du bâtiment principal proposé contribuent positivement au développement du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les espaces extérieurs par la préservation des arbres existants ainsi que par l'accroissement du couvert végétal, la création d'aménagement paysager de qualité et la plantation d'arbres. Ces espaces, décrits dans le plan d'aménagement paysager en annexe, incluent les éléments suivants :

- Du pavé perméable pour les deux places de stationnement situées en cour avant.
- Des stationnements à vélo situés derrière les places de stationnement en cour avant.
- La plantation d'un minimum de quatorze arbres à moyen ou grand déploiement ainsi que 129 arbustes.

- Un espace de vie aménagé en fond de cour.
- Un espace avec du mobilier de jardinage.
- Douze remises disponibles pour les résidents, celles-ci situées entre le bâtiment et le mobilier de jardinage.
- Un bassin de rétention aménagé en jardin de pluie;

CONSIDÉRANT qu'une zone tampon de 15 m doit être conservée en fond de lot et que cet espace bénéficierait d'avoir un ratio intéressant de conifères;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 717 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter un premier projet de résolution visant à autoriser un projet d'habitation composé d'un bâtiment de douze logements sur le lot 4 447 382 du cadastre du Québec (Anciennement 1221, rue Saint-Paul) et décréter que la réalisation de ce projet soit assujettie au respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- Des conifères soient plantés à l'intérieur de la zone tampon afin que la proportion feuillus/conifères soit équilibrée.
- Des plans d'arpenteur soient soumis et fidèles aux plans analysés par la présente demande.
- Une garantie financière soit déposée lors de la demande de permis de construction visant la réalisation des aménagements extérieurs.
- Des plans civils soient fournis démontrant la capacité de gérer les eaux de ruissellement selon les normes en vigueur ainsi que l'obtention d'un permis de débit de pointe.

QUE les résolutions 2025-268, 2025-326 et 2025-395 soient abrogées à toutes fins que de droit.

2026-175

Demande de permis - Construction - Rue de la Randonnée - Remplacement de la résolution 2024-352

Document : Courriel de la conseillère en urbanisme daté du 25 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution 2024-352;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire des sixplex isolés sur les futurs lots 6 628 471, 6 628 472, 6 643 084, 6 643 085, 6 650 484 et 4 650 485 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que deux modèles différents de sixplex ont été présentés pour la rue de la Randonnée et que ces modèles seront construits en alternance aux deux lots afin de créer davantage de dynamisme;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés (Bloc architectural, brique et vinyle) sont de qualité et que les couleurs s'agencent avec le secteur;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères des *Règlement 594 et 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la demande de construction des sixplex isolés, en alternance entre les deux modèles approuvés, sur les futurs lots 6 628 471, 6 628 472, 6 643 084, 6 643 085, 6 650 484 et 4 650 485 du cadastre du Québec, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions des *Règlement 458 et 715 de zonage*.

QUE la résolution 2024-352 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2026-176

Domaine du Sentier - Ouverture de la rue du Belvédère

Document : Résolution CCU-260310-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'autoriser l'ouverture d'une nouvelle rue dans le développement du Domaine du Sentier, soit la rue du Belvédère, située sur le lot 6 364 184 du cadastre du Québec, ainsi que le lotissement des lots 6 449 491 et 6 364 176 du cadastre du Québec visant la construction de trente-cinq lots accueillant trente maisons jumelées et cinq maisons unifamiliales autour de la future rue du Belvédère et de deux lots visant la construction de triplex dans une prochaine phase de développement;

CONSIDÉRANT que la demande d'ouverture de rue et du lotissement font partie de la troisième phase de développement du projet du Domaine du Sentier;

CONSIDÉRANT que la gestion des eaux de ruissellement a déjà été traitée et jugée adéquate dans le cadre de l'analyse du projet de développement du Domaine du Sentier;

CONSIDÉRANT que la future rue du Belvédère sera une rue locale et qu'elle sera connectée à une artère collectrice (Rue de la Traverse);

CONSIDÉRANT que la rue sera située à l'intérieur du développement du Domaine du Sentier et que ce dernier est connecté à un réseau de transport actif;

CONSIDÉRANT que la superficie des lots est petite et offre peu de superficie constructible;

CONSIDÉRANT que la superficie des lots offre peu d'intimité et de potentiel d'aménagement pour les futurs résidents;

CONSIDÉRANT que des lots plus spacieux offriraient davantage de possibilités d'aménagement extérieur pour les futurs résidents, améliorant ainsi la qualité de vie et l'attrait du quartier;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la superficie des lots contribuerait à préserver une intimité minimale entre les habitations, réduisant les nuisances potentielles liées à la proximité des bâtiments;

CONSIDÉRANT que des lots plus vastes offriraient une plus grande flexibilité d'évolution pour les résidences (Agrandissements, annexes, aménagements complémentaires), assurant ainsi la pérennité et l'adaptabilité des habitations dans le temps;

CONSIDÉRANT que les lots adjacents sur la rue du Ruisseau répondent davantage aux critères d'intimité, d'aménagement et de pérennité;

CONSIDÉRANT qu'un lotissement semblable à celui de la rue du Ruisseau permettrait une plus grande harmonisation entre les lots voisins;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition ne respecte pas la majorité des objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande d'ouverture de rue dans le développement du Domaine du Sentier, soit la rue du Belvédère, située sur le lot 6 364 184 du cadastre du Québec.

QUE le lotissement des lots 6 449 491 et 6 364 176 du cadastre du Québec visant la construction de lots accueillants des maisons jumelées et des maisons unifamiliales autour de la future rue du Belvédère et de deux lots visant la construction de triplex dans une prochaine phase de développement soit accepté, conformément au *Règlement 715 de zonage*, à la condition que le lotissement soit identique à celui déjà existant sur la rue du Ruisseau (Largeur des lots).

QU'un protocole d'entente à cet effet soit signé avec le promoteur, dans les dix-huit mois suivant la présente résolution, en fonction des dispositions du *Règlement 703 sur les ententes relatives à des travaux municipaux*. Qu'à défaut de signer ledit protocole dans les délais, la présente autorisation sera caduque.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Loisirs, culture et tourisme

2026-177

Permis de vente de boissons alcoolisées - Activités culturelles 2026

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 4 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de 15 h à minuit, lors des activités suivantes :

Activités	Dates	Lieux
Alain Choquette - Soirée reconnaissance des bénévoles	23 avril	Centre Saint-Romuald
Judis gourmands	2 juillet 16 juillet 30 juillet 20 août 3 septembre 17 septembre	Terrasse Yamaska

Activités	Dates	Lieux
Mardis shows	7 juillet 21 juillet 11 août	Parc Conrad-Blain
Pique-nique géant	29 août	Parachute Montréal
Spectacle sons et lumières	5, 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 novembre	Centre Saint-Romuald

QUE M^{me} Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-701-71-447, 02-701-96-610 et 02-702-20-639.

Représentation

2026-178

Comité d'embellissement - Abolition

CONSIDÉRANT le dédoublement des tâches dans le dossier des Fleurons du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abolir le Comité d'embellissement.

QUE la résolution 2023-231 soit abrogée à toutes fins que de droit.

QUE la résolution 2025-634 soit modifiée en ce sens.

2026-179

Fédération québécoise des Municipalités - Rendez-vous national du développement local

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'annuler la participation de M. Patrick Melchior à cet événement des 21 et 22 avril 2026 à Lévis.

QUE la résolution 2025-689 soit modifiée en ce sens.

2026-180

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Plan climat

Document : Courriel de M^{me} Nathalie Grimard daté du 15 mars 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la participation de M. Patrick Melchior et M^{me} Nadège Katende au Plan climat de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi tenu le 9 avril 2026 à Bromont.

QUE les frais de déplacement et de subsistance soient payés par la Ville de Farnham, selon les termes de la politique en vigueur à cet effet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Appuis

2026-181

Mouvement de grève "Le communautaire à boutte" - Appui

Documents : Courriel de la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi daté du 26 février 2026 et lettre du Club troisième âge de Farnham inc. datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ainsi que de l'ensemble du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenants;

CONSIDÉRANT le décalage de financement entre la fonction publique et le milieu communautaire, pouvant représenter parfois jusqu'à 9 \$/heure de différence à la baisse;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

CONSIDÉRANT que, malgré de multiples démarches pacifiques (Pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

CONSIDÉRANT que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (Éducation, santé, milieu syndical) et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

CONSIDÉRANT que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable (Estimé à 21 600 000 \$ pour l'ensemble du communautaire de Brome-Missisquoi actuellement);

CONSIDÉRANT que la reconnaissance et le soutien des Municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'exprimer publiquement l'appui de la Ville de Farnham au mouvement de grève communautaire tenu du 23 mars au 2 avril 2026 et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.

QUE la Ville de Farnham manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

2026-182

Opposition au Programme fédéral de rachat des armes à feu - Appui

Document : Courriel de M^{me} Annie Couture daté du 4 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un Programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens;

CONSIDÉRANT que plusieurs Municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce Programme;

CONSIDÉRANT que les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel Programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

CONSIDÉRANT que plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles;

CONSIDÉRANT que les Municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'exprimer les préoccupations de la Ville de Farnham concernant le Programme fédéral de rachat des armes à feu du Gouvernement fédéral.

QUE le conseil municipal demande au Gouvernement du Canada d'annuler ce Programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique.

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale.

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée.

2026-183

Municipalité de Saint-Donat - Modification du Guide du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 - Appui

Document : Résolution 26-0310-083 de la Municipalité de Saint-Donat datée du 10 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

CONSIDÉRANT que le nouveau Guide, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

CONSIDÉRANT que cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT qu'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560- 114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du ministère, notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204, prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

CONSIDÉRANT que le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 et 150 mm, ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

CONSIDÉRANT que l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés.
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté.
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales.
- Une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les Municipalités rurales.
- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation.
- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence impose aux Municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du Programme 2024-2028;

CONSIDÉRANT que le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux Municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement d'appuyer la position de la Municipalité de Saint-Donat concernant les dispositions du rechargement granulaire dans le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028.

2026-184

Opposition à la nouvelle obligation de qualification en arboriculture - Appui

Document : Résolution 125-0326 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 17 mars 2026.

CONSIDÉRANT que le 19 février dernier, l'Union des Municipalités du Québec informait les Municipalités que "Dès le 8 juin 2026, le Gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une Municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle";

CONSIDÉRANT que selon l'Union des Municipalités du Québec, "Comme plusieurs employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience";

CONSIDÉRANT que les démarches à faire pour obtenir ledit certificat sont importantes;

CONSIDÉRANT que la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les Municipalités;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des Municipalités;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au Gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une Municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle.

Ajouts

2026-185 *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham.*

M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham* afin de le réviser à la suite des élections du 2 novembre dernier.

2026-186 *Dépôt du projet de Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*

Document : *Projet de Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham.*

2026-187 **M. Samuel Viau, coordonnateur à la vie communautaire - Démission**

Document : Lettre de M. Samuel Viau datée du 7 avril 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Samuel Viau de son poste de coordonnateur à la vie communautaire, effective le 7 avril 2026.

QUE des remerciements soient transmis à M. Viau pour le travail effectué pour la Ville de Farnham depuis décembre 2025.

Seconde période de questions

Cinq des douze personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Immeubles de plus de trois logements.
- Jour de la terre - Collecte dans le quartier des animaux.
- Manque de respect envers le Centre d'action bénévole de Farnham.
- Ramassage des ordures.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- La Semaine de l'action bénévole se déroulera du 19 au 25 avril. Nous organisons, en collaboration avec le Centre d'action bénévole, une soirée de reconnaissance, en leur honneur. Nous tenons à les remercier de leur rôle essentiel dans notre collectivité!

M. Daniel Campbell

- Dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de Farnham, nous vous invitons à participer à un atelier créatif unique où vos œuvres voyageront à travers le temps! Le samedi 25 avril en matinée à la bibliothèque municipale, vous serez guidés par l'artiste Gabrielle Marquis et explorerez différentes techniques artistiques pour concevoir des éléments qui racontent votre Farnham d'aujourd'hui. Ces créations seront soigneusement déposées dans une boîte intemporelle, qui sera réouverte dans 25 ans. Une occasion exceptionnelle de réfléchir, imaginer et laisser une trace pour les générations futures. Une activité gratuite, pour les gens de tous âges. Places limitées, réservez dès maintenant!
- L'été approche, n'oubliez pas de déposer vos demandes de permis pour vos travaux. Un délai jusqu'à soixante jours peut être nécessaire pour émettre un permis et quatre-vingt-dix jours pour traiter une dérogation mineure.

M^{me} Joannie Labrecque

- Le camp de jour de la Zone Youhou est de retour à Farnham cet été et les inscriptions sont en cours jusqu'au 1er mai au www.youhou.zone ou par téléphone. Si votre enfant aura besoin d'accompagnement, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe au plus tard le 15 avril afin de prévoir l'aide nécessaire. Des emplois sont disponibles : retrouvez les détails sur le site de la Zone Youhou. Également, le Camp Multi-Sports est un camp privé à Farnham, qui offre différentes options sportives. Vous retrouverez les détails au www.campmultisports.com.
- Service de déchiquetage de documents offert gratuitement aux citoyens par la Ville de Farnham, en partenariat avec Desjardins, la Sûreté du Québec et Échec au crime. Samedi 9 mai, de 8 h 30 à 11 h 30 dans le stationnement de la Caisse Desjardins de La Pommeraie. Occasion de vous départir de vos documents confidentiels de façon sécuritaire. Documents à détruire regroupés dans des sacs ou boîtes, en quantité résidentielle seulement. Soyez prêts et préparez vos documents pour le 9 mai!
- Dans le cadre de son Plan pour l'accessibilité universelle, la Ville de Farnham met à la disposition des citoyens des plaques permettant de signaler un problème d'audition. Cette initiative contribue à rendre vos déplacements plus inclusifs et sécuritaires. Procurez-vous gratuitement la vôtre à la réception de l'hôtel de ville. Retrouvez plus d'information sur notre site Web, ou en communiquant avec l'équipe municipale.

M. Claude Benjamin

- Profitez des dernières périodes de patinage et de hockey libre offertes jusqu'au 14 avril. Consultez notre site Internet pour connaître l'horaire. Et la série finale s'intensifie avec notre Club de hockey Senior de Farnham le Cuisine Action! Ne manquez pas les prochains matchs : ce vendredi 20 h à Bedford et samedi 19 h 15 à Farnham!
- La première collecte porte-à-porte des encombrants valorisables se déroulera dans la semaine du 19 avril. Important : Dimension maximale de 4 pi par 8 pi par 6 pi de haut. Consultez notre site Internet pour connaître l'horaire et la liste d'éléments acceptés car toute matière non conforme sera laissée sur place et devra être retirée le lendemain de la collecte.

M. Mario Gagné

- Compost libre-service gratuit les mercredis et vendredis, du 15 au 29 avril. Au 139, rue Saint-Grégoire (Terrain de l'ancien garage municipal). Chargement autonome : apportez votre pelle, contenant ou remorque. Chargement mécanisé est non autorisé. Limite d'une remorque standard de 4 pi par 8 pi.
- La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage à Farnham le 13 juin prochain! Vous souhaitez participer à la réussite de cet événement d'envergure? Joignez-vous à nous comme bénévole à la surveillance du parcours pour l'avant-midi. Retrouvez tous les détails sur notre site Internet.

M^{me} Nadège Katende

- La Ville vous invite à participer à deux activités dans le cadre du Jour de la Terre :
 - Concours sur Facebook du 11 au 22 avril, partagez-nous des photographies de vos actions écoresponsables. Courez la chance de remporter un certificat-cadeau d'un commerce local. Détails bientôt sur Facebook.
 - Grande collecte de déchets au centre-ville le mercredi 22 avril, de 10 h 30 à midi, point de départ à l'hôtel de ville. Ouvert à tous, pas d'inscription nécessaire. Équipement disponible sur place (Pinces à déchets, gants, sacs). Certificats de commerces locaux tirés parmi les participants présents.
- Nous vous invitons à vous procurer des billets pour le spectacle du Vaisseau d'Art pour lequel la Ville est partenaire. La Otra Orilla, le dimanche 19 avril à 15 h au Centre Saint-Romuald. Avec ce spectacle, La Otra Orilla revient aux fondements de l'art du flamenco. Les billets et la programmation sont disponibles sur le site du Vaisseau d'Art.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 50.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire